

**[CONTRATS / DISTRIBUTION]**

**Relations commerce / industrie**

**Première assignation d'un site de réservation hôtelière (Expedia)**

Suite aux récentes enquêtes menées par la DGCCRF et à l'avis rendu le 16 septembre 2013 par la Commission d'Examen des Pratiques Commerciales (« CEPC ») (voir *la Lettre Economique n°135*) soulignant notamment l'existence de clauses illicites contenues dans les contrats proposés par les sites de réservation hôtelière, le Groupe Expedia, propriétaire du site internet [www.hotels.com](http://www.hotels.com), a été assigné en justice par la DGCCRF. Cette action vise à mettre fin aux déséquilibres existants dans les relations entre les hôtels et les centrales de réservation.

Une autre assignation concernant un autre site de réservation hôtelière devrait intervenir d'ici la fin de l'année. Affaire à suivre...

<http://proxy-pubminefi.diffusion.finances.gouv.fr/pub/document/18/16300.pdf>